

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité

QUE :-

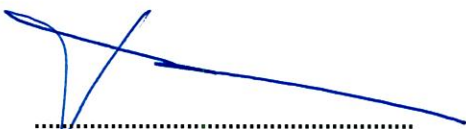
Les membres du conseil, lors de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2022 à 20 h 00, par voie de visioconférence, annonce qu'un avis de motion a été donné avec dépôt du projet de règlement n° 22-349 « Règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des élu(e)s de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse ».

Le projet de règlement a été adopté le 12 janvier 2022.

Le règlement sera adopté le 2 février 2022.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du projet de règlement à l'Hôtel de Ville sur les heures de bureau.

DONNÉ à Saint-Charles-de-Bellechasse ce 20^e jour du mois de janvier deux mille vingt-deux.

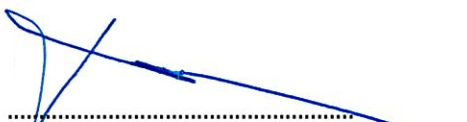


.....
Jean-Francois Comeau, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 20)

Je, soussigné, Jean-Francois Comeau, directeur général, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16 h 00 et 16 h 30, le 20^e jour du mois de janvier 2022, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'église et à l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce vingtième jour du mois de janvier deux mille vingt-deux.



.....
Jean-Francois Comeau, directeur général